

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

31 décembre 2000

Vol. 12 N° 10-12

ISSN 0937-714X

Pages 369-480

1. DOCTRINE

Jutta LIMBACH, Karlsruhe

La coopération des juridictions dans la future architecture européenne des droits fondamentaux / Contribution à la redéfinition des rapports entre la Cour constitutionnelle fédérale allemande, la CJCE et la CourEDH

369

2. JURISPRUDENCE

Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg

- 23. XI. 00 - Expropriation sans indemnisation / *Ex-roi de Grèce et al. c. Grèce* 373
- 14. XII. 00 - Expropriation à Istanbul / Règlement amiable / *Institut de Prêtres français et al. c. Turquie* 383
- 29. II. 00 - Licenciement d'un réalisateur de la télévision publique / *Fuentes Bobo c. Espagne* 385
- 8. VI. 99 - Isolement social relatif d'un détenu appartenant à la mafia / *Messina c. Italie (n° 1)* 389
- 28. IX. 00 - Contrôle de la correspondance d'un détenu appartenant à la mafia / *Messina c. I. (n° 2)* 396
- 13. VII. 00 - Placement d'enfants / Violation de l'art. 8 CEDH / *Scozzari et Giunta c. Italie* 399
- 6. IV. 00 - Centrale nucléaire (Beznau II) / Accès à un tribunal / *Athanassoglou et al. c. Suisse* 420
- 27. VII. 00 - Refus des tribunaux d'entendre un témoin à décharge / *Pisano c. Italie* 430
- 21. XI. 00 - Actions en justice contre un permis de construire / *Comité des quartiers Mouffetard c. France* 435
- 12. X. 00 - Réduction d'une peine / Durée excessive de la procédure / *Jansen c. Allemagne* 436
- 8. II. 00 - Procédures fiscales / Art. 6 CEDH inapplicable *ratione materiae* / *Charalambos c. France* 438
- 25. VII. 00 - Satisfaction équitable dans l'affaire *Lustig-Prean et Beckett c. Royaume-Uni* 439

Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), Luxembourg

- 14. IX. 00 - Imposition de sanctions fondées sur l'irrégularité de demandes d'aides / *Affaire Fisher* 440
- 7. XI. 00 - Exercice permanent de la profession d'avocat / *Luxembourg c. PE et Conseil* 444
- 14. XII. 00 - Protection des droits de propriété intellectuelle / *Dior (parfums) et Layher (échafaudages)* 450

Conseil d'Etat, Paris

- 15. II. 99 - Risque d'être soumis à la torture / Annulation du décret d'extradition vers la Turquie .. 454
- 13. X. 00 - Affection diabétique / Annulation du décret d'extradition vers la Russie / *Affaire Kozirev* 455

3. DOCUMENTATION

Conseil de l'Europe, Strasbourg / Rome

- 4. XI. 00 - Protocole n° 12 à la CEDH (interdiction de discrimination) : Texte et Rapport 456

Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Strasbourg

- 8. III. 00 - Recommandation sur le droit des journalistes de ne pas révéler leurs sources d'information 460
- 13. VII. 00 - Recommandation sur une politique européenne en matière de communication des archives 462
- 10. IV. 00 - Exécution de l'arrêt du 16.12.1992, *De Geouffre de la Pradelle c. France* 464
- 2. X. 00 - Exécution de l'arrêt du 28.10.1998, *Assenov et al. c. Bulgarie* 465

4. AFFAIRES PENDANTES

Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg

- 14. XII. 00 - Arrestation du chef du PKK au Kenya / Garde à vue sur l'île d'Imrali / Condamnation à la peine capitale par la cour de sûreté de l'Etat / *Öcalan c. Turquie* 467
- 16. V. 00 - Durée d'une procédure civile (15 ans) / *Langlois c. France* 479



Editions N. P. Engel

Kehl

Strasbourg

Arlington, Va.

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

31 décembre 2000

Vol. 12 N° 10-12

ISSN 0937-714X

Pages 369-480

1. DOCTRINE

Jutta LIMBACH, Karlsruhe

La coopération des juridictions dans la future architecture européenne des droits fondamentaux / Contribution à la redéfinition des rapports entre la Cour constitutionnelle fédérale allemande, la CJCE et la CourEDH

369

2. JURISPRUDENCE

Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg

- 23. XI. 00 - Expropriation sans indemnisation / *Ex-roi de Grèce et al. c. Grèce* 373
- 14. XII. 00 - Expropriation à Istanbul / Règlement amiable / *Institut de Prêtres français et al. c. Turquie* 383
- 29. II. 00 - Licenciement d'un réalisateur de la télévision publique / *Fuentes Bobo c. Espagne* 385
- 8. VI. 99 - Isolement social relatif d'un détenu appartenant à la mafia / *Messina c. Italie (n° 1)* 389
- 28. IX. 00 - Contrôle de la correspondance d'un détenu appartenant à la mafia / *Messina c. I. (n° 2)* 396
- 13. VII. 00 - Placement d'enfants / Violation de l'art. 8 CEDH / *Scozzari et Giunta c. Italie* 399
- 6. IV. 00 - Centrale nucléaire (Beznau II) / Accès à un tribunal / *Athanassoglou et al. c. Suisse* 420
- 27. VII. 00 - Refus des tribunaux d'entendre un témoin à décharge / *Pisano c. Italie* 430
- 21. XI. 00 - Actions en justice contre un permis de construire / *Comité des quartiers Mouffetard c. France* 435
- 12. X. 00 - Réduction d'une peine / Durée excessive de la procédure / *Jansen c. Allemagne* 436
- 8. II. 00 - Procédures fiscales / Art. 6 CEDH inapplicable *ratione materiae* / *Charalambos c. France* 438
- 25. VII. 00 - Satisfaction équitable dans l'affaire *Lustig-Prean et Beckett c. Royaume-Uni* 439

Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), Luxembourg

- 14. IX. 00 - Imposition de sanctions fondées sur l'irrégularité de demandes d'aides / *Affaire Fisher* 440
- 7. XI. 00 - Exercice permanent de la profession d'avocat / *Luxembourg c. PE et Conseil* 444
- 14. XII. 00 - Protection des droits de propriété intellectuelle / *Dior (parfums) et Layher (échafaudages)* 450

Conseil d'Etat, Paris

- 15. II. 99 - Risque d'être soumis à la torture / Annulation du décret d'extradition vers la Turquie .. 454
- 13. X. 00 - Affection diabétique / Annulation du décret d'extradition vers la Russie / *Affaire Kozirev* 455

3. DOCUMENTATION

Conseil de l'Europe, Strasbourg / Rome

- 4. XI. 00 - Protocole n° 12 à la CEDH (interdiction de discrimination) : Texte et Rapport 456

Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Strasbourg

- 8. III. 00 - Recommandation sur le droit des journalistes de ne pas révéler leurs sources d'information 460
- 13. VII. 00 - Recommandation sur une politique européenne en matière de communication des archives 462
- 10. IV. 00 - Exécution de l'arrêt du 16.12.1992, *De Geouffre de la Pradelle c. France* 464
- 2. X. 00 - Exécution de l'arrêt du 28.10.1998, *Assenov et al. c. Bulgarie* 465

4. AFFAIRES PENDANTES

Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg

- 14. XII. 00 - Arrestation du chef du PKK au Kenya / Garde à vue sur l'île d'Imrali / Condamnation à la peine capitale par la cour de sûreté de l'Etat / *Öcalan c. Turquie* 467
- 16. V. 00 - Durée d'une procédure civile (15 ans) / *Langlois c. France* 479



Editions N. P. Engel

Kehl

Strasbourg

Arlington, Va.